

Pour un cadre législatif et réglementaire dans l'industrie de la carrosserie

Un modèle à mettre en place pour les Québécois

Mémoire produit par une coalition d'entreprises et d'associations qui souhaitent protéger l'environnement, les consommateurs et les employés de l'industrie de la carrosserie au Québec.

17 février 2015

M. Michel Bourbeau

Porte-parole de la coalition

Chef de la direction

Corporation des carrossiers professionnels du Québec



Qui sommes-nous?

Nous sommes une coalition d'entreprises et d'associations impliquée dans le domaine de la carrosserie et qui a à cœur l'établissement des meilleures pratiques de l'industrie.

Au Québec, l'industrie de la carrosserie compte plus de 1 800 ateliers offrant des services à des centaines de milliers de consommateurs chaque année. Cette industrie génère annuellement au-delà d'un milliard d'activités économiques.

Nous militons pour l'instauration d'un encadrement légal pour notre secteur d'activité afin d'assurer la desserte des meilleures pratiques de l'industrie au bénéfice de nos consommateurs, de la protection de l'environnement, de la protection des travailleurs et du respect absolu des règles d'éthiques et déontologiques.



Conseil provincial des
comités paritaires de l'industrie
des services automobiles



avocats & avocates
SOCIÉTÉ NOMINALE



Une situation problématique et ignorée

Contrairement à d'autres juridictions au Canada et dans le monde, le Québec a omis de réglementer adéquatement son industrie de la carrosserie. Les normes existantes sont dépassées et donnent lieu à des situations problématiques :

- L'intérêt du consommateur est ignoré;
- Aucun permis n'est requis pour opérer un atelier de carrosserie ce qui permet l'apparition récurrente d'ateliers délinquants;
- Aucune norme de qualité minimale n'est imposée ce qui affecte directement la qualité des travaux effectués et permet l'exploitation du manque d'expertise technique de certains consommateurs;
- Aucune assurance responsabilité n'est exigée pour les ateliers de carrosserie;
- Trop peu de contrôle du travail au noir et de risques de fraude envers les clients et partenaires d'affaires;
- Très peu d'exigences de respect de l'environnement et de contrôle des lois environnementales applicables au Québec.

Protéger les consommateurs

Pour assurer leur sécurité

Une industrie où des ateliers délinquants peuvent agir sans contrainte met les consommateurs à risque.

- **La sécurité des véhicules remis sur la route peut être compromise**

Un travail effectué sans égard aux normes minimales de qualité peut mettre en danger les consommateurs lorsqu'ils retourneront sur les routes avec un véhicule accidenté dont les réparations ne sont pas adéquates. Cela peut notamment causer un accident susceptible d'endommager les véhicules davantage en plus de mettre en danger la sécurité et l'intégrité des consommateurs.

De plus, les consommateurs floués devront nécessairement défrayer des coûts supplémentaires afin d'effectuer de nouvelles réparations ou d'assurer la conformité des premières réparations inadéquates.

Protéger les consommateurs

Pour assurer leur protection légale

- **Le marché illégal peut se retourner contre les consommateurs**

Les ateliers délinquants qui effectuent leurs opérations commerciales au noir laissent sans garantie légale et sans recours en responsabilité les consommateurs qui se font piéger.

De plus, l'utilisation de pièces volées est une pratique courante dans certains des ateliers problématiques ce qui entraîne des risques importants pour les consommateurs. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'une pièce clé comme un moteur, le propriétaire originale peut exercer son droit de reprise. Ce faisant, les consommateurs floués verront la pièce saisie et n'auront d'autre choix que de tenter un recours contre l'atelier coupable.

L'assureur qui a assumé le coût de réparation du véhicule également peut demander une indemnisation au consommateur.

Ces risques liés à l'utilisation de pièces volées affectent non seulement le consommateur immédiat, mais aussi l'ensemble des propriétaires subséquents des véhicules fraudés. Au Québec, on dénombre plus de 2 000 acheteurs de véhicules d'occasion par jour, soit 800 000 par an. La dispersion importante de pièces volées dans les marchés légitimes est un fléau alarmant qui doit impérativement être contrôlé par une meilleure réglementation.

Protéger les consommateurs

Pour combattre la fraude et l'exploitation

L'industrie de l'automobile est excessivement technique ce qui rend les consommateurs très vulnérables.

L'intégrité de certains ateliers de la carrosserie peut être mise en doute. Il est parfois manifeste que le consommateur s'est fait flouer. Il arrive que des pièces soient remplacées et facturées aux consommateurs, alors qu'il existe une solution alternative moins onéreuse. De plus, certains ateliers peuvent utiliser des techniques qui n'auront que des effets temporaires sur la qualité de l'ouvrage, ce qui oblige les consommateurs à défrayer des coûts de réparation supplémentaires.

Il existe une multitude de stratagèmes pour exploiter l'ignorance des consommateurs et, malheureusement, l'industrie de la carrosserie au Québec évolue à travers ces réalités :

- Aucun service après-vente n'est exigé;
- Aucune règle déontologique n'est obligatoire;
- Aucun standard de qualité n'est exigé.

Protéger l'environnement

Le Règlement sur les matières dangereuses impose des normes aux ateliers de carrosserie, toutefois plusieurs ateliers délinquants omettent délibérément d'appliquer les normes environnementales, et ce sans aucune pénalité.

Plusieurs ateliers délinquants négligent :

- D'employer des entreprises enregistrées pour la collecte des matières dangereuses;
- D'identifier chaque contenant de récupération, tel que des huiles usées et de l'antigel;
- D'entreposer les matières dangereuses dans les contenants de métal étanche appropriés;
- Conserver les contenants dangereux à l'intérieur du bâtiment ou sous un abri approprié;
- Les récipients utilisés pour contenir les matières dangereuses ne doivent pas contenir des traces de matières incompatibles pouvant provoquer une instabilité ou des émanations dangereuses.

Les mauvaises pratiques laissées sans surveillance et sans pénalité ont de graves conséquences sur l'environnement, notamment par la contamination des sols et l'émission de toxines dans l'atmosphère. Alors que tous les secteurs d'activité économiques sont soumis à des contraintes de plus en plus sévères, les ateliers délinquants de l'industrie de la carrosserie causent un préjudice important à l'environnement tous les jours.

Protéger les travailleurs

Pour assurer leur santé et leur sécurité

Certains ateliers de carrosserie peuvent représenter un environnement de travail nocif pour les employés. De l'asthme ou des blessures permanentes graves peuvent survenir et hypothéquer la vie des travailleurs de cette industrie.

On dénombre des risques importants pour la santé, notamment:

- Les particules résultantes à la pulvérisation des peintures;
- Les émanations d'oxyde de carbone;
- Les produits inflammables;
- Les gestes difficiles de nature musculo-squelettiques;
- La survenance d'accident avec l'équipement lourd.

Présentement, un atelier pourrait opérer sans considération pour la santé et la sécurité de ses employés. Le travail en atelier est manifestement technique et de nombreuses actions doivent être prises pour assurer un environnement de travail sécuritaire.

Il est important que les ateliers soient contraints de contrôler les sources d'ignition, de prévenir les risques lors des décapages, d'entretenir et sécuriser les puits d'ancrage et les rails d'arrimage, d'utiliser des tours de traction, etc. Ces mesures de sécurité ne sont pas appliquées par un nombre significatif d'ateliers de carrosserie et mettent en péril la santé des travailleurs de cette industrie.

Combattre le crime et le travail au noir

Pour éviter l'évasion fiscale et la fraude

De nombreux ateliers de carrosserie délinquants ne déclarent pas les travaux effectués, privant ainsi de ses revenus le gouvernement québécois.

De plus, certains employés des ces ateliers sont rémunérés illégalement sans aucune déclaration et prélèvement à la source, privant encore une fois de ses revenus le gouvernement québécois en plus d'exclure les travailleurs des programmes de protection à l'emploi, comme la CSST et l'assurance chômage.

La fabrication de fausse factures, les fausses déclarations aux assureurs et la falsification de l'état réel des travaux effectué peuvent être le quotidien des ateliers de carrosserie délinquants.

Il est impératif de mettre un terme à ces pratiques illégales par un meilleur encadrement de l'industrie et par des mesures de contrôle efficace.

Promouvoir les meilleures pratiques

Les techniques de réparation et de peinture des véhicules sont en constante évolution. Les fabricants de voitures mettent en marché des modèles dont la conception est de plus en plus complexe et est largement assujettie à des pièces brevetées et dont l'accès est protégé. Par conséquent, seuls les ateliers de carrossiers ayant les techniques les plus modernes peuvent adéquatement œuvrer sur un véhicule accidenté.

Il est impératif que les consommateurs aient accès aux ateliers opérant avec les meilleurs pratiques dans l'industrie.

Un cadre légal permettrait l'implantation de standards de qualité et de mesures assurant la mise à jour des techniques par l'entremise de :

- Formation de la main-d'œuvre;
- Promotion de la relève;
- Coordination avec des partenaires de l'industrie, notamment les recycleurs de pièces automobiles.

La solution à apporter aux problématiques

Comme l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, le Québec doit se doter d'un cadre légal pour l'industrie de la carrosserie afin d'assurer la protection des consommateurs, le respect de l'environnement, le respect des normes de santé et de sécurité au travail ainsi que la lutte contre les pratiques dangereuses ou illégales.

Les mesures à mettre en place:

- Exigence d'un permis d'exploitation pour les ateliers;
- Normes déontologiques et éthiques;
- Protections légales pour les consommateurs;
- Mesures de santé et sécurité au travail standardisées;
- Mesures de protection de l'environnement;
- Formation continue sur les meilleures pratiques.

Le cadre légal à mettre en place

Deux possibilités se présentent dans l'établissement d'un cadre légal pour l'industrie de la carrosserie.

Les possibilités pour y arriver:

1. Une loi et ses règlement peuvent être mis en place par le gouvernement afin de prévoir le cadre légal nécessaire à l'exercice professionnel d'un atelier de carrosserie;
2. Le mandat d'encadrement peut être octroyé à l'Office de la protection du consommateur par la prochaine modification de sa loi constitutive. L'une des modifications proposées à la LPC est de transférer la responsabilité des licences de commerçants et de recycleurs de véhicules routiers de la SAAQ vers l'Office. Il serait bénéfique de profiter de cette modification pour y inclure les carrossiers afin de les assujettir aux mêmes obligations d'obtention d'un permis d'exploitation. Les détails techniques pourraient être fixés par règlement.

Conclusion

Nous croyons que le Québec a la responsabilité de protéger les consommateurs, d'assurer les meilleures pratiques environnementales des entreprises, d'assurer les meilleures conditions de travail de sa main d'œuvre et de combattre la fraude et l'évasion fiscale.

Qu'une industrie se mobilise afin de réclamer un encadrement légal de ses activités démontre un leadership exceptionnel, mais fait également la démonstration de l'urgence d'agir.

L'obtention d'un cadre législatif et réglementaire dans l'industrie de la carrosserie fait consensus et demeure manifestement légitime et souhaitable pour le Québec.

Agir en ce sens devient un impératif et une responsabilité.



Source : Michel Bourbeau
Corporation des carrossiers professionnels du Québec
14, montée Robert, bureau 1
Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1L7
450 653-5308
mb@ccpq.ca